

TOULOUSE, le 02/08/2023

FACTURE

SAS HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES

34740 VENDARGUES



Référence à rappeler : 14.600.445.029852.77 23017

Imputation : 600 510 T1600 GA20



Objet : CREATION BRANCHEMENT SANITAIRE DN 50 MM AU REEL - 2203499

Travaux réalisés le 12/07/2023

Adresse des travaux : SAS HECTARE 258, ROUTE DE CASTRES 31130 QUINT FONSEGRIVES

FACTURE N° 14 S9010 23 - 1289 sur DEVIS N° 14-336857

A l'attention de Monsieur LERAY,

Affaire suivie par Vincent PUJOL - vincent.pujol@eaudetm-eau.fr

Pour faire suite à votre demande de création de branchement au réseau d'eau potable, nous avons le plaisir de vous adresser le devis des travaux à réaliser, conformément aux délibérations 4.2 à 4.4 du 13 décembre 2018 du Conseil de Toulouse Métropole.

Notre prestation ne comprend pas le raccordement après compteur.

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
<u>2- TRAVAUX PREPARATOIRES</u>					
<u>2.1- Préparation de chantier</u>					
2111 - Frais d'installation de chantiers de durée inférieure ou égale à 3 jours	FT	1,000	399,96	399,96	20,00
<u>2.2- Protection du chantier</u>					
2210 - Séparateur mobile type mur d'eau ou équivalent : L = 1.00 m, l = 0.50 m, h = 0.80 m	ML	20,000	9,80	196,00	20,00
<u>2.4- Démolition de chaussées, trottoirs, bordures, caniveaux</u>					
2421 - Démolition de chaussée ou trottoir, revêtements empierrés ou bitumés	M2	0,840	18,00	15,12	20,00
<u>2.5- Déviation de circulation, signalisation de chantier</u>					
2510 - Pilotage manuel de circulation alternée	FT	2,000	279,97	559,94	20,00
2530 - Panneau de signalisation y compris flèche pour déviation de circulation	FT	1,000	154,48	154,48	20,00
2540 - Flèche de déviation de circulation	U	4,000	25,75	103,00	20,00
Total H.T.				1 428,50	
<u>3- TERRASSEMENT</u>					
<u>3.1- Tranchées pour canalisations</u>					
3110 - Terrassement des tranchées à l'aide d'engins mécaniques en terrain de toute nature	M3	8,060	16,00	128,96	20,00
3120 - Terrassement exécuté à la main	M3	0,440	57,99	25,52	20,00
<u>3.2- Evacuation des déblais</u>					
3200 - Transport en camion aux décharges, des déblais en excédent mesurés au profil théorique de la tranchée, ou des matériaux entreposés sur le chantier mesurés au profil en place.	M3	8,500	12,00	102,00	20,00
<u>3.5- Remblais et apports</u>					
3510 - Fourniture, mise en œuvre et compactage de concassé 0/20 pour remblais	M3	6,220	30,90	192,20	20,00
Total H.T.				448,68	
<u>5- CANALISATIONS</u>					
<u>5.3- Tuyau en PEHD - PN16 bars</u>					
5320 - PE100 16 bars Ø ext 50 mm	ML	12,000	14,40	172,80	20,00

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
<u>5.4- Fourreau PE double parois</u> 5420 - Fourreau polyéthylène double parois Ø75 ou DN90 <u>Total H.T.</u>	ML	12,000	7,20	86,40 <u>259,20</u>	20,00
<u>6- ROBINETTERIE, RACCORDS ET PIECES SPECIALES</u>					
<u>6.4- Rails compteur et robinetterie</u> 6430 - Rail pour compteur en 30 mm <u>Total H.T.</u>	U	1,000	144,99	144,99 <u>144,99</u>	20,00
<u>7- OUVRAGES ANNEXES</u>					
<u>7.3- Bouche à clé</u> 7310 - Réalisation d'une bouche à clé complète <u>Total H.T.</u>	U	1,000	81,99	81,99 <u>81,99</u>	20,00
<u>8- DISPOSITIFS DE RACCORDEMENT</u>					
<u>8.1- Dispositif de prise en charge</u> 8140 - Dispositif de prise en charge pour conduite de branchement en Ø50 <u>Total H.T.</u>	U	1,000	540,80	540,80 <u>540,80</u>	20,00
<u>10- REFECTION DE CHAUSSEE</u>					
<u>10.1- Réfection de chaussée</u> 1014 - Réfection de chaussée De type RD	M2	5,000	91,99	459,95	20,00
<u>10.2- Couche de roulement</u> 1023 - Fourniture, mise en oeuvre et compactage en matériaux enrobés à froid <u>Total H.T.</u>	M2	0,840	20,58	17,29 <u>477,24</u>	20,00
<u>13- DOSSIER DE RECOLEMENT</u>					
1310 - Dossier des ouvrages exécutés par chantier comprend le compte-rendu de chantier et le plan de récolement contenant le levé des travaux réalisés dans le cadre du chantier <u>Total H.T.</u>	U	1,000	319,97	319,97 <u>319,97</u>	20,00
<u>14- LOCALISATION DES RESEAUX</u>					
1461 - Marquage des réseaux mis en place et maintienu au cours du chantier	ML	10,000	36,05	360,50	20,00
1462 - Piquetage des réseaux mis en place et maintienu au cours du chantier, par point singulier <u>Total H.T.</u>	U	6,000	20,58	123,48 <u>483,98</u>	20,00
<u>15- MISE EN SERVICE</u>					
1500 - Frais d'intervention pour mise en service de branchement en attente comprenant les frais d'établissement de la proposition, de déplacement, de purge et/ou désinfection de la canalisation et les frais fixes <u>Total H.T.</u>	U	1,000	65,49	65,49 <u>65,49</u>	20,00
<u>16- ENSEMBLE MOBILE DE COMPTAGE ET DE DISCONNEXION</u>					
117 - Pose et dépose d'un compteur 15 à 40 mm <u>Total H.T.</u>	U	1,000	63,09	63,09 <u>63,09</u>	10,00
<u>OBLIGATIONS DU PÉTITIONNAIRE POUR LA BONNE RÉALISATION DU CHANTIER</u> L'accès au chantier (de l'emplacement du futur branchement jusqu'à la niche compteur doit être intégralement dégagé de tout obstacle : gravats, terre, échafaudages, bennes, arbustes, haies, véhicules, etc. Tous les végétaux, arbustes et arbres en domaine privé, placés sur l'emprise totale du futur branchement doivent être dessouchés et évacués par le pétitionnaire avant la réalisation du chantier. Si l'accès à l'intégralité du chantier n'est pas dégagé à l'arrivée des équipes travaux, cela engendrera un report du chantier de 8 semaines minimum, incluant la facturation supplémentaire des frais d'installation de chantier.					

Montant H.T.				4 313,93
Désignation TVA	Montant H.T.	Taux	Montant TVA	Montant TTC
TVA à 10% acquittée sur les débits	63,09	10,00	6,31	69,40
TVA à 20% acquittée sur les débits	4 250,84	20,00	850,17	5 101,01

Montant TTC	5 170,41 €
Acompte versé	2 700,00 €
Reste à payer	2 470,41 €

Règlement à effectuer avant le 17/08/2023, sans escompte

Merci d'envoyer votre règlement, accompagné du coupon à détacher, à l'adresse indiquée en haut et à gauche de ce document. Il ne sera pas appliqué d'escompte. Tout retard ou défaut de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate des sommes dues ainsi que le paiement d'intérêts au taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal sur la base des sommes non réglées, avec un minimum de perception de 12 Euros.

P / SETOM